



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
28 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE
29 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

OBJET :

**Demande de subventions
Aide à la Ruralité 2023**

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Humbert Guy Charles, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Bocquillon Fleurine, Pastorello Sylvain, Martins Viana Stéphanie, Davoine Christine, Galeazzi Christine, Azevedo José, Bazin Annick, Lepeculier Stéphane, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés

M Raynal Stéphane
M Perthuis Laurent
M Cayzac Julien
Mme Pirka Maria
M Muzzin Agostino
Mme Metaut Charlène
M Welsch Rodolphe

Donne pouvoir à

Mme Morvan Mariannick
Mme Martins Viana Stéphanie
Mme Herlin Claire
Mme Grillot Marie Solange
M Franel Hervé
M Sheps Ariel
Mme Chassin de Kergommeaux Stéphanie

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Chenu Laure et Lesage Ghislaine

DELIBERATION
DEMANDE DE SUBVENTIONS
AIDE A LA RURALITÉ 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les appels à projets du Département,

CONSIDERANT l’avis de la commission culturelle du 25 septembre 2023

CONSIDERANT l’avis de la commission des finances du 27 septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes à des programmes d’actions culturelles dans le cadre du soutien départemental d’Aide à la Ruralité 2023.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre. Pour copie conforme



Le Maire,

Mariannick MORVAN